

Mémento

Campagne CNDS 2019 – Aides au fonctionnement

Ce mémento a pour vocation à préciser les informations présentes sur le site de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Grand Est (DRDJSCS)

<http://grand-est.drdjscs.gouv.fr/>

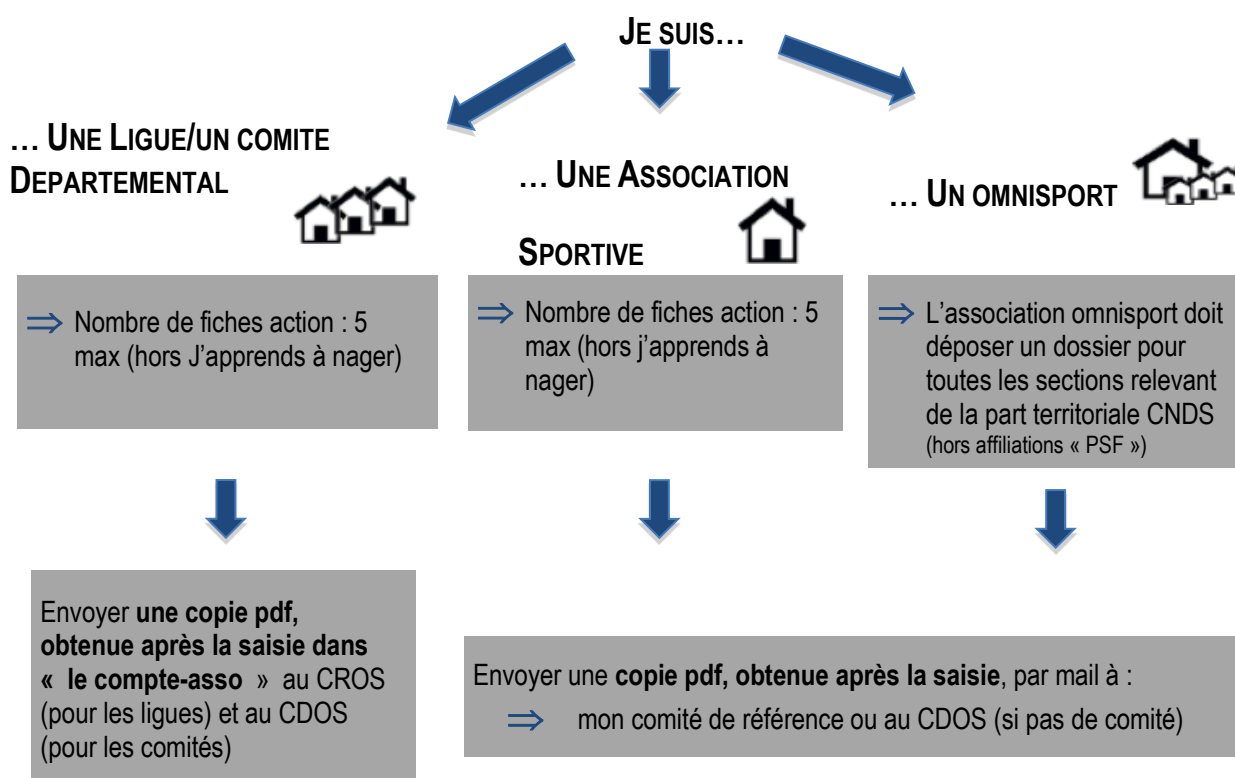
Dans ce document, vous trouverez les dates et informations propres à la Région Grand Est ainsi que le dispositif d'accompagnement mis en place. Nous vous invitons à prendre connaissance des orientations régionales et des crédits attribués aux thématiques spécifiques afin de les utiliser au mieux. De même, il est conseillé aux clubs et comités départementaux de prendre l'attache de leur DDJS (-PP) pour connaître les dates des éventuelles formations ou autres dispositifs d'aides.

RAPPEL DU DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE 2019

Date limite de retour des dossiers – 2 juin 2019 -

A partir de l'ouverture du Compte Asso 2019, une **seule possibilité** pour déposer une demande de subvention, **le compte associatif** :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>



Le seuil minimum d'attribution de subvention est fixé à **1 500 €** pour l'ensemble des associations. Ce seuil peut-être baissé à **1 000 €** si leur siège est situé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune signataire d'un contrat de ruralité.

CONSIGNES D'UTILISATION « Le compte asso »

1- Avant toute chose !

Téléchargez le guide utilisateur « le compte asso ». Vous y trouverez un pas à pas et l'ensemble des précautions à prendre :

<http://www.cnds.sports.gouv.fr/Faire-une-demande>

Munissez-vous des informations ou documents suivants avant de débiter votre démarche en ligne (pensez à sauvegarder régulièrement votre saisie au fur et à mesure de l'avancée de votre demande dans « Le Compte Asso ») :

- A réaliser **avant toute demande pour la campagne 2019** :
 - ➡ Choisir une adresse mail accessible
 - ➡ Veiller à vérifier que le navigateur internet utilisé par les porteurs de projets soit bien à jour. Il est préconisé d'utiliser les navigateurs Chrome et Opera qui ne présentent pas de difficulté.
 - ➡ Le **compte-rendu des actions et bilan financier des actions présentées en 2018** via le [CERFA 15059*01](#)
 - ➡ Une **attestation d'affiliation** (pour les comités départementaux, il sera nécessaire de produire un simple document écrit indiquant qu'en tant qu'organe déconcentré, l'affiliation est automatique). Par ailleurs, il est nécessaire de remplir un nombre de licenciés dans la partie « affiliation ». Il sera alors nécessaire d'indiquer le nombre de ligues ou de comités adhérents, puis dans « licenciés hommes » et « licenciées femmes », de répartir à l'équilibre.
 - ➡ Un brouillon de chacune des fiches actions 2019 que vous souhaitez présenter (descriptif de l'action et budget prévisionnel). Vous pouvez utiliser comme support le [CERFA 12156*05](#) ou bien un fichier *word* pour ensuite faire un copier/coller dans « le compte associatif ».
- Les **informations administratives** nécessaires pour renseigner votre « fiche d'identité » associative :
 - ➡ Votre numéro RNA (registre national des associations)- sauf pour départements 57, 67, 68. A demander, auprès de la préfecture ou sous-préfecture du département du siège social de votre association.
 - ➡ Votre numéro SIRET (identifiant de l'association de 14 chiffres). La démarche (disponible sur le site du service public) est accessible [ici](#).
 - ➡ Dans la partie « identité de l'association », sélectionner dans « DOMAINE », le champ « SPORT » impérativement.
 - ➡ Pour les Ligues au format Grand Est, il est impératif de produire un RIB comprenant la mention « Grand Est ».
 - ➡ Vérifier que vos budgets sont bien équilibrés (total des dépenses égal au total des recettes).
- La **transmission d'un plan de développement ou projet associatif à l'appui de votre demande de subvention est impérative**. Au besoin, vous trouverez un guide méthodologique d'élaboration d'un plan de développement en annexe de ce document.

- **Pour adresser votre demande au service instructeur**, veuillez noter le code fiche correspondant à ce service (les codes seront disponibles à l'ouverture du service « Compte Asso »)

Code fiche	Code service Instructeur
	DD08
	DD10
	DD51
	DD52
	DD54
	DD55
	DD57
	DD67
	DD68
	DD88
	DR-GEST

2- Vos fiches actions

En fonction des actions que vous souhaitez présenter, **merci d'utiliser les intitulés ci-dessous + le nom de l'action.**

THEMATIQUES	EXEMPLES D'ACTIONS OU BIEN PRECISIONS	INTITULE DE L'ACTION
PRIORITE 1 : SOUTENIR LA PROFESSIONNALISATION DU MOUVEMENT SPORTIF		
EMPLOI/APPRENTISSAGE	Merci de vous adresser au référent « Emploi » au sein de votre département (http://grand-est.drdjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique835)	
PRIORITE 2 : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FEDERALE (notamment dans une logique de réduction des inégalités)		
Favoriser une offre sportive régulière, de qualité, diversifiée, jusque-là inexistante ou insuffisante, adaptée à tous les publics, et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire. Seront prioritaires, les actions en direction des publics suivants :		
Les jeunes	Les écoles de sport menant des actions qui s'inscrivent dans le cadre de l'une des priorités du CNDP seront éligibles. De même, les actions d'incitation à la pratique ou l'ouverture de nouveaux créneaux pour de nouvelles disciplines seront éligibles.	Pratique des jeunes + nom de l'action (Ecole de sport...)
Les personnes socialement défavorisées	Toutes les actions de pratique « loisirs » permettant aux personnes qui sont éloignées d'une pratique sportive régulière d'avoir un créneau sportif favorisant le lien social et l'échange avec d'autres publics. Toute autre action visant le développement de nouvelles pratiques ou l'augmentation de créneaux déjà existants en direction des personnes éloignées d'une pratique sportive régulière.	Réduction des inégalités d'accès à la pratique
Public féminin	Toute action s'inscrivant dans une démarche volontariste permettant soit de lever des obstacles à la pratique sportive des femmes (réflexions sur les horaires, les locaux, la prise en charge des enfants...), soit de proposer de nouvelles activités. Ces actions doivent s'inscrire dans le cadre des plans de féminisation des fédérations et/ou dans un objectif de pratique régulière.	Développement de la pratique féminine
Territoires prioritaires (quartiers de la politique de la ville, ZRR, contrats de ruralité, bassins de vie)	Mise en place ou développement des pratiques sportives sur les territoires prioritaires, quels que soient les publics bénéficiaires.	Réduction des inégalités - sport en territoires carencés (QPV, ZRR, contrat de ruralité, bassin de vie)
Equipes Techniques Régionales (réservées aux Ligues et comités régionaux)	Mise en place d'une équipe technique régionale en lien avec les politiques ministérielles prioritaires. L'aide financière sera conditionnée à la signature de l'ETR par la DRDJSCS Grand Est.	
Accès au Haut-Niveau	Mise en place ou développement d'actions visant à favoriser l'accès au haut-niveau (stages...)	
Formation	Tout type de formation à destination des bénévoles uniquement, et visant à développer la pratique fédérale, notamment dans une logique de réduction des inégalités d'accès à la pratique	
Quelques exemples supplémentaires: amélioration de l'accueil dans le club (mise en place d'une stratégie d'accueil, d'information et d'accompagnement des futurs ou nouveaux arrivants en agissant notamment sur les créneaux horaires, les transports et l'offre de pratique adaptée ou personnalisée) ; incitation à la prise de responsabilité et à la coopération entre anciens et nouveaux membres ; organisation de journées « portes ouvertes » visant un public éloigné de la pratique ; organisation d'événements sportifs incitateurs afin de créer le contact et d'envisager la poursuite de la pratique entre les publics des territoires carencés ou ceux qui sont le plus éloignés du sport, et le mouvement sportif ; organisation d'une tournée de promotion d'une		

discipline sportive par l'utilisation d'un équipement sportif mobile (type kid-stadium, équipements légers d'initiation...) ; formation des bénévoles à l'accueil de publics en situation de handicap, formation des bénévoles aux nouvelles pratiques émergentes...

PRIORITE 3 : PROMOUVOIR LE SPORT SANTÉ et le SPORT EN ENTREPRISE

Le sport comme facteur de santé

Action « Sport sur ordonnance »	Actions visant à mettre en œuvre le décret relatif au « sport sur ordonnance » qui doit permettre aux associations sportives d'intensifier leur implication dans l'encadrement des patients atteints d'affection de longue durée (ALD)	Sport sur ordonnance
Formation « Sport Santé »	Les actions de formation visant à mieux appréhender la question du sport santé sont éligibles. Cependant, le soutien apporté par les crédits du CNDP n'a pas vocation à être utilisé pour la mise en place de formations, même expérimentales, destinées à accompagner les médecins dans la prescription d'activités physiques.	Formation/préservation de la santé par le sport
Développer et renforcer la pratique d'une activité physique ou sportive pour les personnes atteintes de pathologies chroniques (cancers, maladies cardionéurovasculaires, BPCO, maladies métaboliques)	Les actions éligibles pourront favoriser l'accès à un dispositif passerelle vers une APS encadrée pour les personnes atteintes de pathologies chroniques ou de facteurs de risque cardiovasculaire éloignées de la pratique. Sont également éligibles, les actions visant à promouvoir auprès des professionnels de santé l'intérêt d'une pratique régulière d'APS comme adjuvant thérapeutique dans les pathologies chroniques ainsi que les dispositifs permettant le retour de l'activité physique. Ces actions doivent prioritairement être en lien avec le plan régional APS à des fins de santé.	Préservation de la santé par le sport
Favoriser la pratique d'une activité physique ou sportive régulière pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes	- Actions visant à contribuer à l'engagement dans une activité physique et motrice régulière des enfants âgés de 6 ans ou moins ; - Actions visant à lutter contre le « décrochage sportif » aux changements de cycles scolaires ; - Actions visant à améliorer la pratique physique et sportive des étudiants ; - Actions visant à améliorer la pratique physique et sportive des lycéens, des apprentis et des autres jeunes en situation d'insertion professionnelle ou sociale.	
Développer la pratique régulière d'activité physique ou sportive pour les personnes âgées de 65 ans ou plus	Contribuer à l'engagement durable des personnes âgées de 65 ans ou plus dans la pratique régulière d'une APS	
Mise en place de dispositifs structurants visant à promouvoir l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie	Actions favorisant l'intervention en prévention primaire (jeunes sédentaires, actifs et seniors), pour maintenir le capital santé de chacun.	
Sport en Entreprise	Tout type d'actions visant à favoriser la pratique du sport en entreprise dans une optique d'amélioration de la santé et du bien-être, et de l'intégration des salariés.	

Pour être éligibles prioritairement dans le cadre de cette priorité, les actions doivent présenter les 3 critères cumulatifs suivants :

- action pérenne et non pas ponctuelle (les conférences et autres événements ponctuels sont exclus) ;
- action où l'on pratique effectivement une activité physique ou sportive ;
- action en lien avec un (des) professionnel (s) de la santé (médecin, sage-femme, masseur-kinésithérapeute, pharmacien, ergothérapeute, psychomotricien...).

PRIORITE 4 : RENFORCEMENT DES POLITIQUES D'ACCUEIL DES SCOLAIRES, NOTAMMENT DANS LE CADRE DES CONVENTIONS PEDT

Activités sportives en temps périscolaire et extrascolaire à destination des enfants scolarisés en école maternelle et en école primaire	Création de passerelles entre sport scolaire et sport associatif. Les actions proposées doivent prendre cadre au sein d'une convention de PEDT (Plan mercredi, temps périscolaire). Les actions se déroulant exclusivement sur le temps extrascolaire, sans lien avec un PEDT, mais touchant exclusivement un public scolaire, sont éligibles.	
---	--	--

PRIORITE 5 : DEVELOPPER L'ETHIQUE/ RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LES VIOLENCES ET LE HARCELEMENT DANS LE SPORT

Mise en place de pratiques sportives adaptées	- Pratiques articulées vers la confiance en soi et de l'appréhension des phénomènes de violence à travers les sports de contact ou de combat par exemple - Pratiques sportives séparées dans un objectif de parvenir à des pratiques sportives pour toutes-tous - Pratiques mixtes : formules de rencontres et/ou d'échanges non-discriminants avec des publics diversifiés (origines, cultures, lieux, aptitudes, sexe, milieu social...)	Lutte contre les discriminations – pratiques sportives
Formation	- <u>pour les jeunes</u> : mise en place et animation d'ateliers, de jeux pédagogiques, de quizz lors d'événements particuliers ou des rencontres sportives, théâtre forum, soirées-débats... - <u>pour les bénévoles, dirigeants, encadrants</u> : modules intégrés dans les formations fédérales, formations proposées par les têtes de réseaux locaux (ligues, Comités départementaux ou autres acteurs locaux...) - faire connaître les règles de droit appliqués à la matière, soirées-débats - organisation de colloques, tables rondes, symposiums - créer un fonds documentaire et identifier une personne ressource	Lutte contre les discriminations - formation
Sensibilisation et prévention globale	- Communication : visuelle, écrite, numérique - Mentions particulières sur le règlement intérieur et / ou le règlement sportif - Organisation d'un processus d'observation des comportements	Lutte contre les discriminations – sensibilisation/prévention
Valorisation	- création de labels, de chartes, identification et valorisation des bonnes conduites, challenge du fair-play... - mise en œuvre de bonus / malus lors d'événements sportifs ou particuliers - désignation d'ambassadeurs-drices	Lutte contre les discriminations - valorisation

PRIORITE 6 : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap	Acquisition de petits matériels destinés à la pratique sportive des personnes en situation de handicap hors biens amortissables d'un montant maximal de 500€ HT. Toute action favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein des clubs dits « valides » : mise en place de créneaux spécifiques, création d'une section, accompagnement sur un créneau accueillant des « valides »...	Sport et personnes en situation de handicap + nom de l'action (achat de matériels...)
---	--	---

	Toute action favorisant le développement de la pratique « handisport » ou « sport adapté ».	
FAVORISER L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION		
Programme « J'apprends à nager »/Héritage et société	<u>Public visé</u> : les enfants âgés de 4 à 5 ans, ne sachant pas nager et résidant prioritairement au sein des territoires carencés ; les enfants âgés de 6 à 12 ans ne sachant pas nager et résidant prioritairement au sein des territoires carencés. Les actions favorisant l'apprentissage de la natation aux enfants en situation de handicap feront l'objet d'une attention particulière. <u>Conditions des stages</u> : - La durée minimum devra être de 10 heures et pourra être divisée en séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants ainsi que les conditions de pratique. - Le nombre d'enfants ne devra pas excéder 15 afin de favoriser un meilleur apprentissage. - Les séances devront être encadrées par du personnel qualifié. - La capacité à savoir nager devra être validée à la fin du stage par la réussite au test Sauv'Nage validé par le CIAA ou par un test d'aisance aquatique. Pour les stages d'apprentissage de l'aisance aquatique à destination des enfants de 4 à 5 ans, le passage des tests en fin d'apprentissage n'est pas requis, sous réserve qu'une grille d'évaluation soit prévue par le projet. - Les stages devront être gratuits pour les enfants - Les structures éligibles sont les associations sportives, les collectivités territoriales - Les coopérations entre les associations sportives et les collectivités territoriales seront encouragées. <u>Critères</u> : - stages au bénéfice d'enfants entrant en 6ème, puis pour les 6-12 ans, puis les 4/5 ans ; - Les enfants en situation de handicap feront l'objet d'une attention particulière ; - Les territoires en ZRR et QPV et contrat de ruralité seront prioritaires (critères d'éligibilité : localisation du siège social, localisation du lieu d'activité ou du public bénéficiaire selon un ratio de 50%)	J'apprends à nager

3- Quelques points de vigilance

➡ L'instruction des demandes de subvention

L'attention des porteurs de projets est attirée sur le fait que le montant des subventions attribuées aux différentes structures sera déterminé notamment par la prise en compte du niveau de leurs réserves.

L'attention des porteurs de projets est attirée sur le fait qu'aucune demande de subvention envoyée par courrier postal ou électronique (y compris avec un Cerfa en pièce jointe) ne sera traitée par les services concernés.

L'attention des porteurs de projets est attirée sur le fait que le seuil d'aide pour un bénéficiaire et par exercice se porte à 1500€. Ce seuil est abaissé à 1000€ pour les structures dont le siège social est situé en zone de revitalisation rurale (ZRR), dans une commune inscrite à un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population résidant en ZRR.

➡ Les territoires carencés

La notion de « territoires carencés » doit être comprise comme incluant les territoires suivants : quartiers « politique de la ville », zone de revitalisation rurale, communes signataires d'un contrat de ruralité, communes situées dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population qui réside dans une ZRR.

Pour être éligible à ce titre, l'action doit inclure l'un des 3 critères suivants (non cumulatifs) :

- L'équipement principal utilisé par l'association est implanté dans un territoire carencé ;
- Le siège social de l'association est implanté dans un territoire carencé ;
- Les actions développées par l'association touchent un public majoritairement composé d'habitants des territoires carencés.

➡ La vérification des identifiants SIREN et SIRET

La transmission d'un numéro SIREN et d'un numéro SIRET (en plus du numéro RNA) est impérative pour accéder au Compte Asso et permettre un traitement de la demande de subvention.

Pour rappel, le numéro SIREN est un identifiant à 9 chiffres attribué à chaque personne morale. Le numéro SIRET est un identifiant à 14 chiffres (extension du SIREN) attribué à chaque établissement de l'association. Ces identifiants permettent une identification précise et fiable des associations et sont incontournables dans la majorité des relations entre associations et institutions publiques.

L'enregistrement des associations est effectué dans le répertoire Sirene, dont la gestion est confiée à l'INSEE. Cette immatriculation n'est obligatoire pour une association que si elle remplit l'une des conditions suivantes :

- l'association envisage la demande de subventions auprès de l'Etat ou des collectivités territoriales,
- l'association envisage d'employer des salariés,
- l'association mène des activités conduisant au paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés.

Quelle procédure pour une première immatriculation ?

➤ L'association emploie du personnel salarié

L'inscription dans le répertoire Sirene doit être demandée au centre de formalités des entreprises (CFE) de l'URSSAF, à laquelle sont versées les cotisations. Le CFE transmettra alors la demande à l'INSEE qui procédera à l'enregistrement au répertoire Sirene et attribuera le numéro d'identification.

(Lien vers le site du CFE de l'URSSAF : https://www.cfe.urssaf.fr/saisiepl/unsecure_index.jsp)

➤ L'association n'est pas employeuse, mais exerce une activité entraînant le paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés

Dans ce cas, l'inscription doit être demandée au centre de formalités des entreprises (CFE) du tribunal de commerce, qui transmettra la demande à l'INSEE pour enregistrement et attribution du numéro d'identification.

➤ L'association n'entre pas dans les cas de figures précédents, mais elle envisage de bénéficier de subventions publiques (Etat ou collectivités)

Dans ce dernier cas, la demande doit être directement demandée par courrier ou par courriel à la direction de l'INSEE compétente, en joignant impérativement une copie des statuts ainsi qu'une copie de l'extrait paru au Journal Officiel (à défaut le récépissé de déclaration en préfecture, ou au tribunal d'instance, pour les associations d'Alsace et de Moselle).

Quelle procédure pour les modifications ultérieures ?

Tout changement de situation doit en principe être signalé par courrier à la direction régionale compétente de l'INSEE, en joignant le cas échéant copie des documents officiels attestant de ce changement.

Ces changements engendrent une réactualisation des identifiants en fonction des situations :

- Attribution d'un numéro SIRET supplémentaire dans le cas de création d'un nouvel établissement secondaire
- Modification d'un numéro SIRET (attribution d'un nouveau numéro et suppression de l'ancien) existant dans le cas de transfert de siège social, de changement d'adresse d'un établissement
- Radiation des identifiants SIREN et SIRET dans le cas d'une cessation d'activité

Comme pour la première immatriculation, vos démarches doivent être effectuées vers la direction INSEE compétente, à l'adresse suivante :

Insee - Centre statistique de Metz
CSSL - Pôle Sirene Associations
32, avenue Malraux
57046 METZ CEDEX 01

sirene-associations@insee.fr

VOS REFERENTS DEPARTEMENTAUX

GRAND-EST	NOM	PRENOM	FONCTION	MAIL	TEL
DRDJSCS	BIRCK	Jean-Nicolas	réfèrent part territoriale	jean.nicolas.birck@jscs.gouv.fr	03 83 17 91 08
DRDJSCS	CALVIT	Anne	réfèrent administratif CNDS	anne.calvit@jscs.gouv.fr	03 83 17 36 72
DRDJSCS	CONSTANT	Jean-Denis	réfèrent emploi	Jean-denis.constant@jscs.gouv.fr	03 83 17 91 37
DRDJSCS	KREMPP	Hubert	Réfèrent « J'apprends à Nager »	Hubert.krempp@jscs.gouv.fr	03 88 76 79 80
BAS-RHIN	LEMAIRE	Maxime	réfèrent part territoriale	maxime.lemaire@bas-rhin.gouv.fr	03 88 76 80 10
BAS-RHIN	MAETZ	Audrey	réfèrent administratif CNDS	audrey.maetz@bas-rhin.gouv.fr	03 88 76 76 10
BAS-RHIN	SARRAZIN	Emmanuel	réfèrent administratif CNDS	emmanuel.sarrazin@bas-rhin.gouv.fr	03 88 76 80 38
HAUT RHIN	HALBWACHS	Frédéric	réfèrent part territoriale	frederic.halbwachs@haut-rhin.gouv.fr	03 89 24 83 63
HAUT RHIN	AKIR	Claude Marc	réfèrent administratif CNDS	claudio.akir@haut-rhin.gouv.fr	03 89 24 83 64
AUBE	MOUNIER	Pascal	réfèrent part territoriale	pascal.mounier@aube.gouv.fr	03 25 70 46 54
AUBE	BOUR	Maria	réfèrent administratif CNDS	maria.bour@aube.gouv.fr	03 25 70 48 54
MARNE	LEFEVRE (GOBANCE)	Lucie	réfèrent part territoriale	ddcspp-sports@marne.gouv.fr	
HAUTE MARNE	WALCZAK	Frédéric	réfèrent part territoriale	frederic.walczak@haute-marne.gouv.fr	03 52 09 56 64
HAUTE MARNE	RIGHI	Régine	réfèrent administratif CNDS	regine.righi@haute-marne.gouv.fr	03 52 09 56 61
ARDENNES	FONTAINE	Jean-Claude	réfèrent part territoriale	jean-claude.fontaine@ardenne.gouv.fr	03 10 07 33 93
ARDENNES	MOREAU	Emilie	réfèrent administratif CNDS	emilie.moreau@ardenne.gouv.fr	
MEURTHE ET MOSELLE	ANGELY	Pierre	réfèrent part territoriale	pierre.angely@meurthe-et-moselle.gouv.fr	03 57 29 12 88
MEUSE	LECLER	Gilles	réfèrent part territoriale	gilles.lecler@meuse.gouv.fr	03 29 77 42 15
MOSELLE	FONKENELL	Valérie	réfèrent part territoriale	ddcs-sports@moselle.gouv.fr	03 87 75 81 12
MOSELLE	SIDOT	Nathalie	réfèrent administratif CNDS	nathalie.sidot@moselle.gouv.fr	03 87 75 99 16
MOSELLE	DELOULME	Agnés	réfèrent administratif CNDS	agnes.deloulme@moselle.gouv.fr	
VOSGES	MOUGEL	Francis	réfèrent part territoriale	francis.mougel@vosges.gouv.fr	03 29 68 48 83
VOSGES	LALANNE	Angélique	réfèrent administratif CNDS	angelique.lalanne@vosges.gouv.fr	03 29 68 48 81

VOS REFERENTS REGIONAUX

Les disciplines listées ci-dessous avec une trame de fond de couleur, correspondent aux disciplines avec un « projet sportif fédéral » validé. Ces dernières ne sont donc plus éligibles à la part territoriale CNDS « Fonctionnement ». Toutefois, le référent régional reste disponible pour un accompagnement dans les démarches de demande de subvention, qui doivent être effectuées auprès de la fédération d'affiliation.

Disciplines	Référents 2019 (Ligues/comités régionaux)	Coordonnées
aéromodélisme	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
aéronautique - vol à moteur	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
aïkido AAA	Fabien SANFRATELLO	fabien.sanfratello@jscs.gouv.fr
aïkido AB	Fabien SANFRATELLO	fabien.sanfratello@jscs.gouv.fr
arts énergétiques martiaux chinois	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
athlétisme	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
automobile	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
aviron	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
badminton	Gwénaëlle NATTER	gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr
ball trap	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
base-ball	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
basket-ball	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
billard	Jean-Nicolas BIRCK	jean-nicolas.birck@jscs.gouv.fr
bowling et quilles	Hubert KREMPP	hubert.krempp@jscs.gouv.fr
boxe (anglaise)	Fabien SANFRATELLO	fabien.sanfratello@jscs.gouv.fr
boxe française - savate	Fabien SANFRATELLO	fabien.sanfratello@jscs.gouv.fr
CAF (club alpin français)	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
canoë - kayak	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
course d'orientation	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
CROS / CDOS	Jean-Nicolas BIRCK	jean-nicolas.birck@jscs.gouv.fr
cyclisme	Gwénaëlle NATTER	gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr
cyclotourisme	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
danse	Hubert KREMPP	hubert.krempp@jscs.gouv.fr

échecs	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
EPGV	Fabien SANFRATELLO	fabien.sanfratello@jscs.gouv.fr
équitation	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
escrime	Gwénaëlle NATTER	gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr
études et sports sous marins	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
FCSAD (défense)	Hubert KREMPP	hubert.krempp@jscs.gouv.fr
football	Jean-Nicolas BIRCK	jean-nicolas.birck@jscs.gouv.fr
football américain	Fabien SANFRATELLO	fabien.sanfratello@jscs.gouv.fr
FS ASPTT	Hubert KREMPP	hubert.krempp@jscs.gouv.fr
FSCF	Hubert KREMPP	hubert.krempp@jscs.gouv.fr
FSGT	Fabien SANFRATELLO	fabien.sanfratello@jscs.gouv.fr
FSPN (police)	Gwénaëlle NATTER	gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr
golf	Gwénaëlle NATTER	gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr
gymnastique	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
haltérophilie - musculation	Gwénaëlle NATTER	gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr
handball	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
handisport	Jean-Nicolas BIRCK	jean-nicolas.birck@jscs.gouv.fr
hockey sur gazon	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
hockey sur glace	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
joinvillais	Jean-Nicolas BIRCK	jean-nicolas.birck@jscs.gouv.fr
judo	Fabien SANFRATELLO	fabien.sanfratello@jscs.gouv.fr
karaté	Fabien SANFRATELLO	fabien.sanfratello@jscs.gouv.fr
Léo Lagrange	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
lutte	Fabien SANFRATELLO	fabien.sanfratello@jscs.gouv.fr
médailleurs JS	Jean-Nicolas BIRCK	jean-nicolas.birck@jscs.gouv.fr
montagne - escalade	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
motocyclisme	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
motonautisme	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
natation	Hubert KREMPP	hubert.krempp@jscs.gouv.fr
parachutisme	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr

pêche sportive	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
pétanque	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
randonnée pédestre	Aurelien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
roller sports	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
rugby	Gwénaëlle NATTER	gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr
sauvetage et secourisme	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
ski	Hubert KREMPP	hubert.krempp@jscs.gouv.fr
ski nautique	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
spéléologie	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
sport adapté	Jean-Nicolas BIRCK	jean-nicolas.birck@jscs.gouv.fr
sport des foyers ruraux	Jean-Nicolas BIRCK	jean-nicolas.birck@jscs.gouv.fr
sport en entreprise	Hubert KREMPP	hubert.krempp@jscs.gouv.fr
sport pour tous	Fabien SANFRATELLO	fabien.sanfratello@jscs.gouv.fr
sport travailliste	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
sport universitaire	Gwénaëlle NATTER	gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr
sports boules	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
sports de contact	Fabien SANFRATELLO	fabien.sanfratello@jscs.gouv.fr
sports de glace	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
sports de traineau	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
squash	Gwénaëlle NATTER	gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr
taekwondo	Fabien SANFRATELLO	fabien.sanfratello@jscs.gouv.fr
tennis	Gwénaëlle NATTER	gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr
tennis de table	Gwénaëlle NATTER	gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr
tir	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
tir à l'arc	Aurelien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
triathlon	Aurelien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
twirling bâton	Hubert KREMPP	hubert.krempp@jscs.gouv.fr
UFOLEP	Gwénaëlle NATTER	gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr
UGSEL	Gwénaëlle NATTER	gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr
ULM (planeur)	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr

UNSS	Gwénaëlle NATTER	gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr
US FEN-FP	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr
USEP	Gwénaëlle NATTER	gwenaelle.natter@jscs.gouv.fr
voile	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
vol à voile	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
vol libre	Aurélien PINET	aurelien.pinet@jscs.gouv.fr
volley-ball	Jean Raymond PELTIER	jean-raymond.peltier@jscs.gouv.fr



Ce document est à insérer à votre dossier CNDS s'il n'existe

pas déjà de projet associatif formalisé au sein de votre association.

Si vous en possédez un, joignez le directement à votre dossier CNDS, sans renseigner le document ci-dessous.

Nom de l'association :

Fédération d'affiliation :

Personne à contacter :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

LE PROJET ASSOCIATIF

Définition

Le projet associatif décrit la situation que l'association souhaite atteindre dans un temps donné. C'est autour du projet que s'articule toute la réflexion et s'organisent les actions.

Il comprend trois parties :

- Les valeurs ou idées fortes qui en constituent le noyau dur
- Les objectifs que l'association se fixe pour le moyen et le long terme
- Les moyens qu'elle se donne pour y parvenir.

Principales caractéristiques

- Le projet doit être nécessairement écrit
- Il doit être partagé avec l'ensemble des membres actifs
- Il engage l'association et plus particulièrement ses dirigeants sur sa réalisation.

Commencer par le diagnostic...

Pourquoi ?

Afin de définir vers quelle situation l'association doit tendre, elle doit connaître : sa situation présente, ses points forts, ses points faibles, son positionnement dans son environnement et ses ressources (humaines, financières, matérielles).

En effet, si elle ne tient pas compte de ces différents éléments, l'association risque de construire un projet associatif irréalisable, ce qui sera, à moyen terme, source de démotivation pour les personnes qui y sont impliquées. Le diagnostic est le moyen pour l'association de faire un état des lieux de sa situation et d'éviter les différents écueils cités ci-dessus.

Pour entrer dans la démarche :

« Analyser ce que l'on fait pour décider de ce que l'on fera »

Les réponses aux questions qui suivent ont été validées par le comité directeur : OUI ☐ NON ☐

- La notion de projet est-elle évoquée collectivement au sein de votre association ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, à quelle(s) occasion(s) :

.....
.....

RESSOURCES HUMAINES

- Les licenciés :

	Saison 2014/2015			Saison 2015/2016			Saison 2016/2017		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Nb licenciés									
dont Moins de 18 ans									

Remarques/Commentaires sur les évolutions constatées et/ou la situation actuelle :

.....
.....

- Les bénévoles et salariés :

	Nb bénévoles réguliers	Nb bénévoles occasionnels	Nb bénévoles qualifiés (Brevet d'Etat, brevet fédéral, CQP...)	Nb salariés
Saison 2014/2015				
Saison 2015/2016				
Saison 2016/2017				

Remarques/Commentaires sur les évolutions constatées et/ou la situation actuelle :

.....
.....

RESSOURCES FINANCIERES

- Le budget :

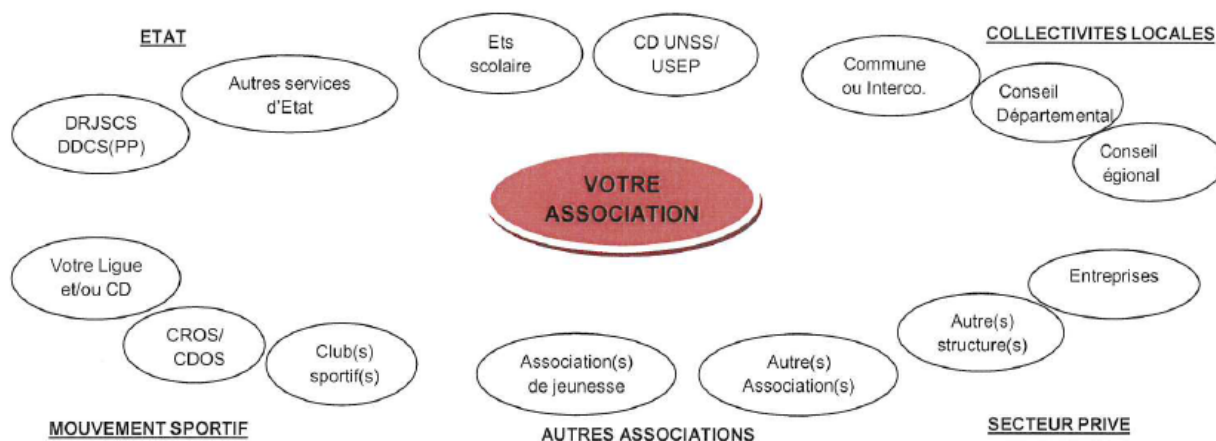
	Saison 2014/2015	Saison 2015/2016	Saison 2016/2017
Recettes annuelles			
Total des subventions			
Résultat de l'exercice			
Les 2 principaux postes de dépenses :			

Remarques/Commentaires sur les évolutions constatées et/ou la situation actuelle :

.....
.....

POSITION DE L'ASSOCIATION DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL

- Les partenaires : Indiquez par des flèches les relations entre votre association et les structures avec lesquelles vous conduisez vos actions :



Remarques/Commentaires sur la nature et la fréquence des partenariats développés par l'association :

.....

.....

.....

- L'offre sportive : Comment qualifieriez-vous l'offre sportive sur votre territoire ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|---|
| ☐ Pas ou peu d'associations sportives à proximité
☐ Nombreuses associations sportives à proximité
☐ Peu d'équipements sportifs à proximité | ☐ Aucun club de la même discipline à proximité
☐ Un ou plusieurs club(s) de la même discipline à proximité
☐ Concurrence entre clubs en matière d'accès aux équipements sportifs |
|---|---|

Remarques/Commentaires :

.....

.....

.....

- La communication : Par quels moyens et auprès de qui faites-vous connaître vos actions et/ou résultats ?

.....

.....

.....

.....

LES ACTIVITES

- Les principales activités de l'association : Quelle(s) est (sont) l'(les) activité(s) qui mobilise(nt) le plus grand nombre d'adhérents et/ou qui représente(nt) une part importante de votre volume horaire d'activité ?

.....

.....

.....

.....

VOLET EDUCATIF

Les notions de valeurs, éthique ou savoir-être, sont-elles évoquées au sein de votre association ? Si oui quelles sont-elles et à quelles occasions ? Si non essayez au travers de vos actions d'expliquer quelles sont les valeurs ou l'éthique que vous souhaitez transmettre ?

Ex : développer le respect des autres, des règles et de l'environnement ; protéger la santé des pratiquant(e)s ; encourager à participer à la vie associative ; développer l'autonomie et la coopération...

VOTRE ANALYSE

En lien avec les informations indiquées précédemment, quels sont selon vous, à ce jour, les points forts et les points faibles de votre association ?

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES

En répondant à ces questions, vous êtes entré dans la démarche de construction d'un projet associatif. Les informations rassemblées sur ce document doivent vous permettre d'engager une réflexion sur ce thème au sein de votre club.

**Liste des fédérations retenues en 2019
pour décliner les projets sportifs fédéraux (PSF)**

Comité National Olympique et Sportif Français	Fédération française Judo Ju-Jitsu Kendo et DA
Fédération Clubs Alpains Français et de Montagne	Fédération française Montagne et Escalade
Fédération française Athlétisme	Fédération française Natation
Fédération française Aviron	Fédération française Pétanque et Jeu Provençal
Fédération française Badminton	Fédération française Rugby
Fédération française Canoë-Kayak	Fédération française Sports de Glace
Fédération française Clubs Omnisports	Fédération française Surf
Fédération française Cyclisme	Fédération française Tennis
Fédération française de Kick Boxing, Muay thai et DA	Fédération française Tir à l'Arc
Fédération française d'Haltérophilie · Musculation	Fédération française Vol Libre
Fédération française Education Physique et Gymnastique Volontaire	Fédération française Volley-Ball
Fédération française Equitation	Fédération Sportive des ASPTT
Fédération française Football	Fédération Sportive et Culturelle de France
Fédération française Gymnastique	Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré
Fédération française Handball	